

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONT-DE-VAUX**

Séance du Mercredi 29 avril 2026

L'An deux mille vingt-six et le vingt six le vingt-neuf avril le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Etaient présents : Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mme Marie Claude Pagneux, Mr Pascal Sallet, adjoints, Mme Jeanine Parent, Mme Danièle Massu, Mr Pascal Pion, Mme Claude Rimette, Mr Simon Chevret, Mr Raphaël Berthillier, Mme Nelly Parnet, Mr Emeric Landre, Mme Sandrine Abderrahman, Mr Tommy Monin, Mme Rozenn Andre, Mme Juliette Chatelet
Excusée : Mr Nicolas Perche ayant donné pouvoir à Mme Delay

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 AVRIL 2026**

Mme Françoise DELAY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

1- Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les taux d'imposition ainsi :

Taxe foncière bâti : 26.10% (inchangé)

Taxe foncière non bâti : 35.29% (inchangé)

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.59 % (en 2025 9.21%)

Le produit fiscal des 3 taxes sera ainsi de 957 338 € (contre 956 938 € en 2025)

2- Compte financier unique 2025 – Budget Principal et budget assainissement

Budget principal :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
dépenses	2 398 772,95 €		dépenses	1 027 279,34 €
recettes	2 572 610,15 €		recettes	465 970,97 €
résultat	173 837,20 €		résultat	-561 308,37 €
	résultat cloture 2024	affectation	Résultat 2025	Résultat cloture 2024
INVESTISSEMENT	144 138,22 €		-561 308,37 €	-417 170,15 €
FONCTIONNEMENT	642 143,34 €		173 837,20 €	815 980,54 €
				398 810,39 €
Restes à réaliser				
Dépenses	1 119 618,00 €			
Recettes	712 556,00 €			
Résultat d'ensemble				
Investissement	-824 232,15 €			
Fonctionnement	815 980,54 €			
Total	-8 251,61 €			

Budget assainissement :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
dépenses	317 167,77 €	dépenses	7 556,00 €
recettes	270 439,93 €	recettes	45 921,00 €
résultat	-46 727,84 €	résultat	38 365,00 €
	résultat cloture 2024	Résultat 2025	Résultat cloture 2025
INVESTISSEMENT	218 291,71 €	38 365,00 €	256 656,71 €
FONCTIONNEMENT	43 970,04 €	-46 727,84 €	-2 757,80 €
			253 898,91 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les CFU du budget assainissement et du budget principal

3- Affectation des résultats– Budget Principal et budget assainissement

A l'unanimité, le conseil municipale décide des affectations suivantes :

Budget principal :

D001 Investissement : 417 170.15 €

R1068 Investissement 815 980.54 €

Budget assainissement :

D002 Exploitation : 2757.80 €

R001 Investissement : 256 656.71 €

4- Budget Primitif 2026– Budget Principal et budget assainissement

Le conseil municipal vote à l'unanimité les budgets :

Budget Principal

Fonctionnement 2 414 582 €

Investissement : 3 139 843.54 €

Budget Assainissement :

Exploitation : 327 556 €

Investissement : 302 667.71

5- Remboursement de frais à un adjoit

M. Pascal SALLET a avancé les frais d'achat de matériel pour les services techniques pour la somme de 302.86 €. Le conseil municipal décide à l'unanimité de lui rembourser cette somme.

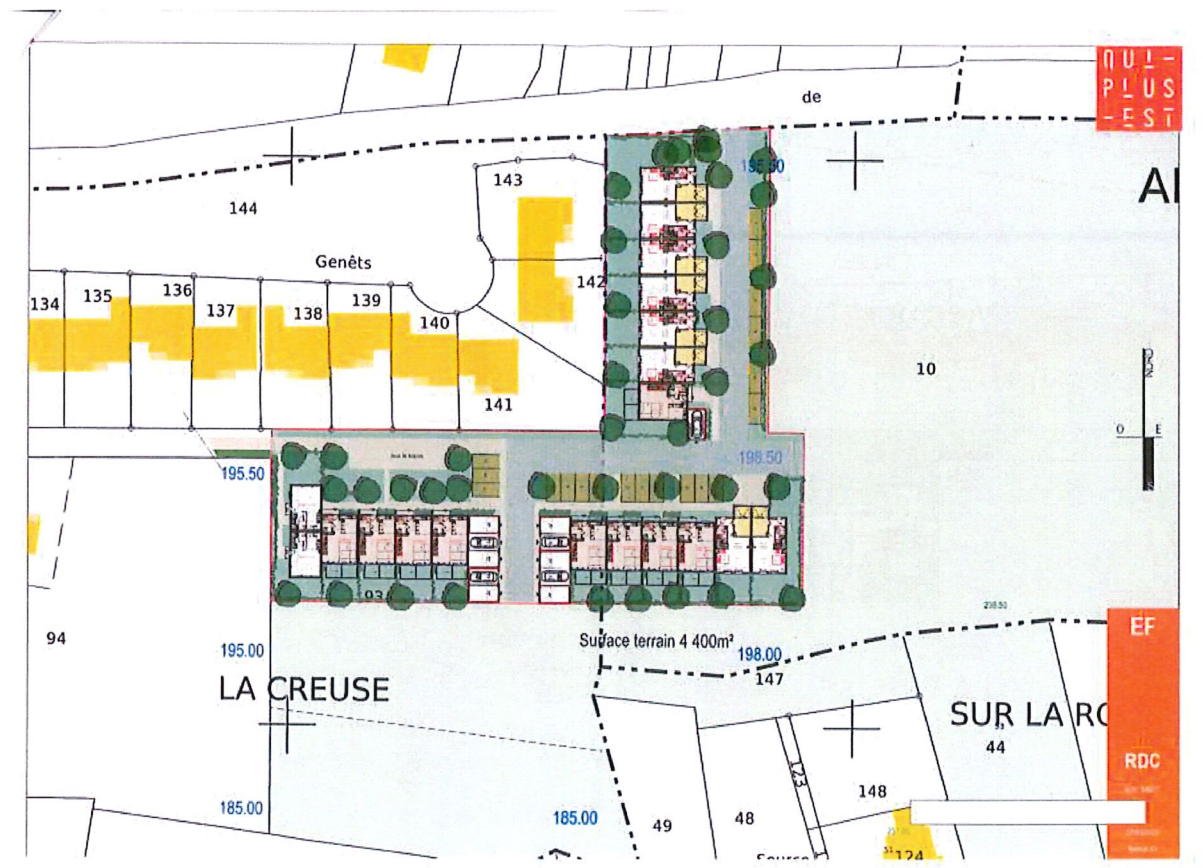
6- Convention avec l'EPF

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer lesdites convention pour le bâtiment Fontaine Rue Peniguy. Le montant de l'acquisition est de 80 000 €. Le portage se fera sur 12 années.

7- Vente de terrain

La société FONTANEL a présenté un projet de construction de pavillons en partenariat avec la SEMCODA sur la parcelle AD93 et AD 10 en partie. Il s'agit de construire 17 villas T4 et 2 Villas T3 destinées à la location. Le tènement nécessaire à cette opération est de 4400 m².

Le prix de vente proposé est de 100 000 €



Le conseil municipal décide à l'unanimité de céder ladite parcelle à la société FONTANEL Promotion pour la somme de 100 000 €

8- Vente balayeuse

Le conseil municipal décide à l'unanimité de céder l'ancienne balayeuse Karcher à l'entreprise ANTO TP pour la somme de 2000 €.

9- Recrutement de saisonnier pour la période estivale

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre afin de renforcer l'équipe des services techniques pour la période estivale en lieu et place des 4 saisonniers habituellement recruté pour un mois.

10- Tarifs de location espace Lamartine

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le montant de la location de l'espace Lamartine à 200 euros par manifestation.

11- Installation de caméras – demande de subvention

Afin de sécuriser le nouvel emplacement des PAV à proximité de la déchetterie il est nécessaire de mettre en place deux caméras de vidéoprotection supplémentaires dont une dédiée à la lecture des plaques d'immatriculation pour permettre l'identification des auteurs d'incivilités. Pour cela il est nécessaire de prévoir un changement du serveur actuel installé en 2017 et qui ne permet plus de paramétrer de nouvelles caméras. .

Le montant de cette opération d'élève à 24 386 € HT, Le conseil municipal à l'unanimité accepte de réaliser cette opération et de solliciter le financement au titre de la DETR pour cette opération pour un montant de 9754 € (soit 40%)

D'autre part considérant les incivilités inacceptables aux abords des Points d'Apport Volontaire situés Rue Henry Dunant et la nécessité d'assurer la sécurité et la salubrité publique,

Décide par un vote à bulletin secret par 16 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, de supprimer l'emplacement des Points d'Apport Volontaire de la Rue Henry Dunant.

Tous les conteneurs seront réunis en un seul emplacement situé à proximité de la nouvelle déchetterie. Une campagne de communication sera mise en œuvre.

12- Questions diverses

- Modification des statuts du SBVR :

Par délibération du 24 février 2026 le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze a approuvé la révision des ses statuts visant notamment à

- mettre en cohérence les statuts du syndicat avec l'exercice de la compétence GEMAPI par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- adapter la gouvernance du syndicat en prévoyant une représentation directe des intercommunalités membres ;
- modifier la composition et la répartition des sièges au sein du comité syndical ;
- préciser les modalités de contribution financière des membres ;
- clarifier le périmètre et les modalités d'exercice des compétences du syndicat ;

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ces évolutions statutaires.

Les commissions Environnement, communication et Culture se sont réunies. Une réflexion sur le compostage collectif et les jardins partagés est en cours. La fédération de chasse pourrait participer à la plantation de haies. Une concertation citoyenne pourrait être organisée.

La date pour la prochaine réunion des référents de quartier a été arrêtée.

Place Legrand : il sera nécessaire d'organiser une réunion de présentation du projet avec les commerçants afin de recueillir leurs remarques.

La commission tourisme et commerce se réunira le 20 mai prochain.

La passerelle du pont des chèvres nécessite des réparations : 3 planches sont à changer. La structure est saine.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 h15.

PONT DE VAUX le 30 avril 2026

Le Maire,
Yves PAUGET



La secrétaire,
Françoise DELAY